

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le 5 juillet à 19H30,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Michel de Volangis, s'est réuni, à la Mairie
sous la présidence de Mr Denis POYET, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
présents : 7
votants : 10
Date de convocation :
28 juin 2018

Étaient présents : Mr Denis POYET, Mme Olivia ESTEVES, Mr José CARVALHO,
Mme Ghislaine MATHONNIERE, Mme Marie-Line DIAS, Mme Odile GAUDINAT,
Mr Emmanuel BOYER.

Étaient absents : Mme Chantal LEBLANC qui a donné procuration à Mr Denis POYET,
Mme Carole POULHES qui a donné procuration à Mme Odile GAUDINAT, Mr Grégory
MAISON qui a donné procuration à Mme Olivia ESTEVES, Mr Frantz CARON.

Secrétaire de séance : Mr José CARVALHO

N°2018/20 - TARIFS DES PLACES POUR LE REPAS DE LA FETE NATIONALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation par la Commune d'un repas le 14 juillet 2018 à l'occasion de la fête nationale.

Afin de pouvoir vendre des places, il est nécessaire que le Conseil Municipal fixe le tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les prix suivants :

- Adulte et enfant à partir de 17 ans, habitant St Michel : gratuit
- Enfant jusqu'à 16 ans, habitant St Michel: gratuit
- Adulte et enfant à partir de 13 ans n'habitant pas St Michel : 12 €
- Enfant de 5 à 12 ans n'habitant pas St Michel : 6 €

Le règlement se fera en espèces ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

N°2018/21 – REMPLACEMENT DES LUMINAIRES VETUSTES – ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE PIGNY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le fonctionnement des installations d'éclairage public, Route de Pigny, ne peut plus être assuré et que les travaux de réparation sont supérieurs à 500 € HT, par points lumineux. Par conséquent, le matériel vétuste doit être remplacé.

Il donne alors lecture du devis établi par le SDE 18 correspondant à ces travaux, et précise qu'ils sont financés par le SDE 18 à 70 %, dans le cadre du plan REVE.

Le coût total de ces travaux s'élève à 1 742,00 € HT.

Le plan de financement serait alors le suivant :

- prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (70 %) : 1 219,40 €
- participation de la Collectivité sur le montant HT (30 %) : 522,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le plan de financement comme suit :
 - prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (70 %) : 1 219,40 €
 - participation de la Collectivité sur le montant HT (30 %) : 522,60 €

- autorise Monsieur le Maire à commander les travaux et à signer toute pièce relative à cette opération

N°2018/22 – CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, à Temps Complet (35 H) est créé à compter du 01/05/2018 pour occuper les fonctions de Secrétaire de Mairie.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

- Droit de place de stationnement pour le camion « Sweet Home let's » : 15 € annuel
- Projet de construction de la Bibliothèque – Garderie :
 - Choix du Maître d'œuvre : Elise JOLIET pour un montant de 33 240 € HT
 - Choix du Bureau d'Etudes pour le dossier Assainissement : ADEV pour un coût de 675 € HT.

N°2018/23 – CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le projet de construction d'un bâtiment regroupant la bibliothèque municipale et l'accueil périscolaire, des subventions peuvent être attribuées, en fonction de la nature de l'activité.

Pour la bibliothèque, le projet est éligible aux aides de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), au Contrat Régional de Solidarité Territoriale, aux Fonds de Concours versés par la Communauté d'Agglomération Bourges Plus, et la Médiathèque Départementale, pour le mobilier.

L'accueil périscolaire, quant à lui, peut être financé par la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental, l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

L'ensemble du projet représente une surface totale de 172,88 m², dont 111,78 m² pour la bibliothèque et 61,10 m² pour l'accueil périscolaire.

Le coût prévisionnel total du projet s'élève à :

- travaux : 406 000 €HT (262 509,72 € HT pour la bibliothèque – 143490,28 € HT pour l'accueil périscolaire)
- Honoraires : 63 785,14 € HT (41 241,92 € HT pour la bibliothèque – 22 543,22 € HT pour l'accueil périscolaire)
- mobilier : 24 200 € HT (9 200 € HT pour la bibliothèque – 15 000 € HT pour l'accueil périscolaire).

soit pour l'accueil périscolaire, un coût total de 181 033,50 € HT.

Pour l'accueil périscolaire, le plan de financement prévisionnel serait alors le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT - CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	143 490,28	<u>sur travaux</u>	
		- CAF (40 %) (dossier en cours)	57 396,11
Honoraires	22 543,22	- Conseil Départemental (20%) (dossier en cours)	28 698,06
		- DETR (20 %)(dossier en cours)	28 698,06
Mobilier	15 000,00	- Fonds propres et/ou emprunt (20 %)	28 698,06
		<u>sur honoraires</u>	
		- CAF (40 %) (dossier en cours)	9 017,29
		- Conseil Départemental (20%) (dossier en cours)	4 508,64
		- Fonds propres et/ou emprunt (40 %)	9 017,29
		<u>sur mobilier</u>	
		- CAF (50 %) (dossier en cours)	7 500,00
		- Conseil Départemental (10%) (dossier en cours)	1 500,00
		- DETR (20 %) (dossier en cours)	3 000,00
		- Fonds propres et/ou emprunt (20 %)	3 000,00
TOTAL	181 033,50	TOTAL	181 033,50

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les subventions pour l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, conformément au plan de financement
- de solliciter auprès de Madame la Directrice une dérogation pour commencer cette opération au préalable de la notification de l'aide attribuée
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à faut les Adjoints, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à la présente délibération

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les subventions pour l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, conformément au plan de financement
- de solliciter auprès de Madame la Directrice une dérogation pour commencer cette opération au préalable de la notification de l'aide attribuée
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à faut les Adjoints, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à la présente délibération
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

N°2018/24 – CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le projet de construction d'un bâtiment regroupant la bibliothèque municipale et l'accueil périscolaire, des subventions peuvent être attribuées, en fonction de la nature de l'activité.

Pour la bibliothèque, le projet est éligible aux aides de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), au Contrat Régional de Solidarité Territoriale, aux Fonds de Concours versés par la Communauté d'Agglomération Bourges Plus, et la Médiathèque Départementale, pour le mobilier. L'accueil périscolaire, quant à lui, peut être financé par la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental, l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

L'ensemble du projet représente une surface totale de 172,88 m², dont 111,78 m² pour la bibliothèque et 61,10 m² pour l'accueil périscolaire.

Le coût prévisionnel total du projet s'élève à :

- travaux : 406 000 € HT (262 509,72 € HT pour la bibliothèque – 143 490,28 € HT pour l'accueil périscolaire)
- Honoraires : 63 785,14 € HT (41 241,92 € HT pour la bibliothèque – 22 543,22 € HT pour l'accueil périscolaire)
- mobilier : 24 200 € HT (9 200 € HT pour la bibliothèque – 15 000 € HT pour l'accueil périscolaire).

soit pour l'accueil périscolaire, un coût total de 181 033,50 € HT.

Pour l'accueil périscolaire, le plan de financement prévisionnel serait alors le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT - CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	143 490,28	<u>sur travaux</u>	
		- CAF (40 %) (dossier en cours)	57 396,11
Honoraires	22 543,22	- Conseil Départemental (20%) (dossier en cours)	28 698,06
		- DETR (20 %)(dossier en cours)	28 698,06
Mobilier	15 000,00	- Fonds propres et/ou emprunt (20 %)	28 698,06
		<u>sur honoraires</u>	
		- CAF (40 %) (dossier en cours)	9 017,29
		- Conseil Départemental (20%) (dossier en cours)	4 508,64
		- Fonds propres et/ou emprunt (40 %)	9 017,29
		<u>sur mobilier</u>	
		- CAF (50 %) (dossier en cours)	7 500,00
		- Conseil Départemental (10%) (dossier en cours)	1 500,00
		- DETR (20 %) (dossier en cours)	3 000,00
		- Fonds propres et/ou emprunt (20 %)	3 000,00
TOTAL	181 033,50	TOTAL	181 033,50

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental du Cher, conformément au plan de financement
- de solliciter auprès de Monsieur le Président, une dérogation pour commencer cette opération au préalable de la notification de l'aide attribuée
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut les Adjointes, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à la présente délibération

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental du Cher, conformément au plan de financement
- de solliciter auprès de Monsieur le Président, une dérogation pour commencer cette opération au préalable de la notification de l'aide attribuée
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut les Adjointes, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à la présente délibération
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

N°2018/25 – CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE – DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA DETR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le projet de construction d'un bâtiment regroupant la bibliothèque municipale et l'accueil périscolaire, des subventions peuvent être attribuées, en fonction de la nature de l'activité.

Pour la bibliothèque, le projet est éligible aux aides de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), au Contrat Régional de Solidarité Territoriale, aux Fonds de Concours versés par la Communauté d'Agglomération Bourges Plus, et la Médiathèque Départementale, pour le mobilier.

L'accueil périscolaire, quant à lui, peut être financé par la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental, l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

L'ensemble du projet représente une surface totale de 172,88 m², dont 111,78 m² pour la bibliothèque et 61,10 m² pour l'accueil périscolaire.

Le coût prévisionnel total du projet s'élève à :

- travaux : 406 000 € HT (262 509,72 € HT pour la bibliothèque – 143 490,28 € HT pour l'accueil périscolaire)
- Honoraires : 63 785,14 € HT (41 241,92 € HT pour la bibliothèque – 22 543,22 € HT pour l'accueil périscolaire)
- mobilier : 24 200 € HT (9 200 € HT pour la bibliothèque – 15 000 € HT pour l'accueil périscolaire).

soit pour l'accueil périscolaire, un coût total de 181 033,50 € HT.

Pour l'accueil périscolaire, le plan de financement prévisionnel serait alors le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT - CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	143 490,28	<u>sur travaux</u>	
		- CAF (40 %) (dossier en cours)	57 396,11
Honoraires	22 543,22	- Conseil Départemental (20%) (dossier en cours)	28 698,06
		- DETR (20 %)(dossier en cours)	28 698,06
Mobilier	15 000,00	- Fonds propres et/ou emprunt (20 %)	28 698,06
		<u>sur honoraires</u>	
		- CAF (40 %) (dossier en cours)	9 017,29
		- Conseil Départemental (20%) (dossier en cours)	4 508,64
		- Fonds propres et/ou emprunt (40 %)	9 017,29
		<u>sur mobilier</u>	
		- CAF (50 %) (dossier en cours)	7 500,00
		- Conseil Départemental (10%) (dossier en cours)	1 500,00
		- DETR (20 %) (dossier en cours)	3 000,00
		- Fonds propres et/ou emprunt (20 %)	3 000,00
TOTAL	181 033,50	TOTAL	181 033,50

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter une aide au titre de la DETR, conformément au plan de financement
- de solliciter auprès de Madame la Préfète du Cher, une dérogation pour commencer cette opération au préalable de la notification de l'aide attribuée
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à faut les Adjoints, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à la présente délibération

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter une aide au titre de la DETR, conformément au plan de financement
- de solliciter auprès de Madame la Préfète du Cher, une dérogation pour commencer cette opération au préalable de la notification de l'aide attribuée
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à faut les Adjoints, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à la présente délibération
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

N°2018/26 – CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le projet de construction d'un bâtiment regroupant la bibliothèque municipale et l'accueil périscolaire, des subventions peuvent être attribuées, en fonction de la nature de l'activité.

Pour la bibliothèque, le projet est éligible aux aides de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), au Contrat Régional de Solidarité Territoriale, aux Fonds de Concours versés par la Communauté d'Agglomération Bourges Plus, et la Médiathèque Départementale, pour le mobilier.

L'accueil périscolaire, quant à lui, peut être financé par la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental, l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

L'ensemble du projet représente une surface totale de 172,88 m², dont 111,78 m² pour la bibliothèque et 61,10 m² pour l'accueil périscolaire.

Le coût prévisionnel total du projet s'élève à :

- travaux : 406 000 €HT (262 509,72 € HT pour la bibliothèque – 143490,28 € HT pour l'accueil périscolaire)
- Honoraires : 63 785,14 € HT (41 241,92 € HT pour la bibliothèque – 22 543,22 € HT pour l'accueil périscolaire)
- mobilier : 24 200 € HT (9 200 € HT pour la bibliothèque – 15 000 € HT pour l'accueil périscolaire).

soit pour la bibliothèque municipale, un coût total de 312 951,64 € HT.

Pour la bibliothèque municipale, le plan de financement prévisionnel serait alors le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT - CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	262 509,72	<u>sur travaux</u>	
		- DRAC (35 %) (dossier en cours)	91 878,40
Honoraires	41 241,92	- CRST (20 %) (dossier en cours)	52 501,94
		-Fonds de Concours (19,69%)(dossier en cours)	51 697,00
Mobilier	9 200,00	- Fonds propres et/ou emprunt (25,31 %)	66 432,38
		<u>sur honoraires</u>	
		- DRAC (35 %) (dossier en cours)	14 434,67
		- CRST (20 %) (dossier en cours)	8 248,38
		- Fonds propres et/ou emprunt (45 %)	18 558,86
		<u>sur mobilier</u>	
		- DRAC (35 %) (dossier en cours)	3 220,00
		- Médiathèque Départementale (45 %) (dossier en cours)	4 140,00
		- Fonds propres et/ou emprunt (20 %)	1 840,00
TOTAL	312 951,64	TOTAL	312 951,64

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter une aide auprès de la DRAC, conformément au plan de financement
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Région, une dérogation pour commencer cette opération au préalable de la notification de l'aide attribuée
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à faut les Adjoints, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à la présente délibération

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter une aide auprès de la DRAC, conformément au plan de financement
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Région, une dérogation pour commencer cette opération au préalable de la notification de l'aide attribuée
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut les Adjoints, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à la présente délibération
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

N°2018/27 – CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE – VAL DE LOIRE (CRST)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le projet de construction d'un bâtiment regroupant la bibliothèque municipale et l'accueil périscolaire, des subventions peuvent être attribuées, en fonction de la nature de l'activité.

Pour la bibliothèque, le projet est éligible aux aides de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), au Contrat Régional de Solidarité Territoriale, aux Fonds de Concours versés par la Communauté d'Agglomération Bourges Plus, et la Médiathèque Départementale, pour le mobilier.

L'accueil périscolaire, quant à lui, peut être financé par la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental, l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

L'ensemble du projet représente une surface totale de 172,88 m², dont 111,78 m² pour la bibliothèque et 61,10 m² pour l'accueil périscolaire.

Le coût prévisionnel total du projet s'élève à :

- travaux : 406 000 € HT (262 509,72 € HT pour la bibliothèque – 143 490,28 € HT pour l'accueil périscolaire)
- Honoraires : 63 785,14 € HT (41 241,92 € HT pour la bibliothèque – 22 543,22 € HT pour l'accueil périscolaire)
- mobilier : 24 200 € HT (9 200 € HT pour la bibliothèque – 15 000 € HT pour l'accueil périscolaire).

soit pour la bibliothèque municipale, un coût total de 312 951,64 € HT.

Pour la bibliothèque municipale, le plan de financement prévisionnel serait alors le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT - CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	262 509,72	<u>sur travaux</u>	
		- DRAC (35 %) (dossier en cours)	91 878,40
Honoraires	41 241,92	- CRST (20 %) (dossier en cours)	52 501,94
		-Fonds de Concours (19,69%)(dossier en cours)	51 697,00
Mobilier	9 200,00	- Fonds propres et/ou emprunt (25,31 %)	66 432,38
		<u>sur honoraires</u>	
		- DRAC (35 %) (dossier en cours)	14 434,67
		- CRST (20 %) (dossier en cours)	8 248,38
		- Fonds propres et/ou emprunt (45 %)	18 558,86
		<u>sur mobilier</u>	
		- DRAC (35 %) (dossier en cours)	3 220,00
		- Médiathèque Départementale (45 %) (dossier en cours)	4 140,00
		- Fonds propres et/ou emprunt (20 %)	1 840,00
TOTAL	312 951,64	TOTAL	312 951,64

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter une aide auprès du Conseil Régional du Centre – Val de Loire (CRST), au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, conformément au plan de financement
- de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional, une dérogation pour commencer cette opération au préalable de la notification de l'aide attribuée dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à faut les Adjoints, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à la présente délibération

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter une aide auprès du Conseil Régional du Centre – Val de Loire (CRST), au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, conformément au plan de financement
- de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional, une dérogation pour commencer cette opération au préalable de la notification de l'aide attribuée dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à faut les Adjoints, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à la présente délibération
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

N°2018/28 – CONSTRUCTION D’UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le projet de construction d’un bâtiment regroupant la bibliothèque municipale et l’accueil périscolaire, des subventions peuvent être attribuées, en fonction de la nature de l’activité.

Pour la bibliothèque, le projet est éligible aux aides de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), au Contrat Régional de Solidarité Territoriale, aux Fonds de Concours versés par la Communauté d’Agglomération Bourges Plus, et la Médiathèque Départementale, pour le mobilier.

L’accueil périscolaire, quant à lui, peut être financé par la Caisse d’Allocations Familiales, le Conseil Départemental, l’Etat dans le cadre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

L’ensemble du projet représente une surface totale de 172,88 m², dont 111,78 m² pour la bibliothèque et 61,10 m² pour l’accueil périscolaire.

Le coût prévisionnel total du projet s’élève à :

- travaux : 406 000 €HT (262 509,72 € HT pour la bibliothèque – 143490,28 € HT pour l’accueil périscolaire)
- Honoraires : 63 785,14 € HT (41 241,92 € HT pour la bibliothèque – 22 543,22 € HT pour l’accueil périscolaire)
- mobilier : 24 200 € HT (9 200 € HT pour la bibliothèque – 15 000 € HT pour l’accueil périscolaire).

soit pour la bibliothèque municipale, un coût total de 312 951,64 € HT.

Pour la bibliothèque municipale, le plan de financement prévisionnel serait alors le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT - CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	262 509,72	<u>sur travaux</u>	
		- DRAC (35 %) (dossier en cours)	91 878,40
Honoraires	41 241,92	- CRST (20 %) (dossier en cours)	52 501,94
		-Fonds de Concours (19,69%)(dossier en cours)	51 697,00
Mobilier	9 200,00	- Fonds propres et/ou emprunt (25,31 %)	66 432,38
		<u>sur honoraires</u>	
		- DRAC (35 %) (dossier en cours)	14 434,67
		- CRST (20 %) (dossier en cours)	8 248,38
		- Fonds propres et/ou emprunt (45 %)	18 558,86
		<u>sur mobilier</u>	
		- DRAC (35 %) (dossier en cours)	3 220,00
		- Médiathèque Départementale (45 %) (dossier en cours)	4 140,00
		- Fonds propres et/ou emprunt (20 %)	1 840,00
TOTAL	312 951,64	TOTAL	312 951,64

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter une aide auprès de Bourges Plus, au titre des Fonds de Concours, conformément au plan de financement
- de solliciter auprès de Monsieur le Président de Bourges Plus, une dérogation pour commencer cette opération au préalable de la notification du Fonds de Concours,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut les Adjoints, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à la présente délibération

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter une aide auprès de Bourges Plus, au titre des Fonds de Concours, conformément au plan de financement
- de solliciter auprès de Monsieur le Président de Bourges Plus, une dérogation pour commencer cette opération au préalable de la notification du Fonds de Concours,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut les Adjoints, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à la présente délibération
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

N°2018/29 – CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – ACQUISITION DU MOBILIER - DEMANDE DE SUBVENTION A LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le projet de construction d'un bâtiment regroupant la bibliothèque municipale et l'accueil périscolaire, des subventions peuvent être attribuées, en fonction de la nature de l'activité.

Pour la bibliothèque, le projet est éligible aux aides de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), au Contrat Régional de Solidarité Territoriale, aux Fonds de Concours versés par la Communauté d'Agglomération Bourges Plus, et la Médiathèque Départementale, pour le mobilier.

L'accueil périscolaire, quant à lui, peut être financé par la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental, l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

L'ensemble du projet représente une surface totale de 172,88 m², dont 111,78 m² pour la bibliothèque et 61,10 m² pour l'accueil périscolaire.

Le coût prévisionnel total du projet s'élève à :

- travaux : 406 000 € HT (262 509,72 € HT pour la bibliothèque – 143 490,28 € HT pour l'accueil périscolaire)
- Honoraires : 63 785,14 € HT (41 241,92 € HT pour la bibliothèque – 22 543,22 € HT pour l'accueil périscolaire)
- mobilier : 24 200 € HT (9 200 € HT pour la bibliothèque – 15 000 € HT pour l'accueil périscolaire).

soit pour la bibliothèque municipale, un coût total de 312 951,64 € HT.

Pour la bibliothèque municipale, le plan de financement prévisionnel serait alors le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT - CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	262 509,72	<u>sur travaux</u>	
		- DRAC (35 %) (dossier en cours)	91 878,40
Honoraires	41 241,92	- CRST (20 %) (dossier en cours)	52 501,94
		-Fonds de Concours (19,69%)(dossier en cours)	51 697,00
Mobilier	9 200,00	- Fonds propres et/ou emprunt (25,31 %)	66 432,38
		<u>sur honoraires</u>	
		- DRAC (35 %) (dossier en cours)	14 434,67
		- CRST (20 %) (dossier en cours)	8 248,38
		- Fonds propres et/ou emprunt (45 %)	18 558,86
		<u>sur mobilier</u>	
		- DRAC (35 %) (dossier en cours)	3 220,00
		- Médiathèque Départementale (45 %) (dossier en cours)	4 140,00
		- Fonds propres et/ou emprunt (20 %)	1 840,00
TOTAL	312 951,64	TOTAL	312 951,64

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
 - de solliciter une aide auprès de la Médiathèque Départementale, pour l'acquisition de mobilier, conformément au plan de financement,
 - de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, une dérogation pour commencer cette opération au préalable de la notification de l'aide attribuée,
 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou à faut les Adjoints, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à la présente délibération
- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- de solliciter une aide auprès de la Médiathèque Départementale, pour l'acquisition du mobilier, conformément au plan de financement,
- de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, une dérogation pour commencer cette opération au préalable de la notification de l'aide attribuée,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à faut les Adjoints, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à la présente délibération
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

LOTISSEMENT DU LANGIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines maisons du Lotissement du Langis seront habitées d'ici la fin de l'année 2018.

Il propose alors au Conseil Municipal de prévoir d'effectuer les travaux de finition de viabilisation du lotissement (éclairage public, trottoirs, etc..) au cours du 1^{er} semestre 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et charge Monsieur le Maire de commander les travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- 14 juillet

L'organisation des festivités du 14 juillet est établie.

- Comptage des véhicules

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un comptage de véhicule aux Vignes des Plantes sera organisé, par Bourges Plus, au cours du mois d'octobre.

- Visibilité sortie Champ de la Réserve

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a rencontré Mr VAUZELLE, avec Mr LEOMENT du Centre de Gestion de la route Nord, le 29 juin dernier, concernant sa haie bordant la RD 33 et masquant la visibilité en sortant du Champ de la Réserve.

Un courrier lui sera envoyé par la Direction des Routes du Département, lui demandant d'élaguer sa haie dans un délai de 9 mois, soit au plus tard le 31/03/2019.

- Entretien des Espaces Verts

Il est demandé à ce que l'employé communal taille les arbres de la Rue du Verger et de la Rue des Noyers, et que l'allée piétonne des Vignes des Plantes soit nettoyée.

Fait et délibéré les jours mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.